

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	17 + 1
Date de la convocation :	14.02.2024
Date d'affichage :	14.02.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de Février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

3 Absents ayant donné pouvoir : P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Nathalie GUISLAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

2024-09 : Demande de financement auprès du Conseil Départemental – Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) – Rénovation énergétique des bâtiments – Programmation 2024
Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Le Département du Nord s'est engagé dans une démarche de soutien spécifique aux projets d'aménagement des communes de moins de 5000 habitants avec la mise en place du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Afin de continuer ses efforts pour réduire de manière significative la consommation électrique et de réduire les puissances souscrites d'abonnement, la commune envisage le passage à l'éclairage LED de l'ensemble des bâtiments.

Le coût total estimatif des travaux s'élève à 57 191.20 €

Subvention ADVB (Département) : 40% : 22 876.00 €

Autofinancement : 34 315.20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Délibération adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 21 Février 2024,

Affiché le 21 Février 2024

Transmis au contrôle de légalité le 23 Février 2024,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**



**La Secrétaire de Séance
Nathalie GUISLAIN**